

Les Français font plus confiance aux collectivités qu'à l'État

Si, pour développer et organiser les services publics, 2 personnes sur 3 interrogées par l'Ifop font davantage confiance aux collectivités territoriales qu'à l'État, les avis sont plus partagés sur le niveau de décision idéal pour décider de l'action publique.

Du point de vue du développement et de l'organisation des services publics, le match entre l'État et les collectivités locales est plié : c'est aux secondes que les Français sont les plus nombreux à accorder leur confiance (64 % contre 36 % pour l'État). Cette préférence vaut dans toutes les tranches d'âge, et quelle que soit la profession ou le niveau d'éducation. Elle est renforcée encore dans les zones rurales, où la confiance dans les collectivités est la plus élevée (72 %), un peu moins marquée en région parisienne (54 %).

Si l'on quitte la sphère des seuls services publics et que l'on se place du point de vue de l'action publique dans sa globalité, l'opinion apparaît moins consensuelle. Questionnée sur le niveau de décision idéal pour décider de l'action publique en France, elle se partage entre d'une part, l'État central ou ses services déconcentrés (50 % des choix au total, dont 28 % pour l'État central, 12 % pour ses services régionaux et 10 % pour ses services départementaux) et d'autre part, les différents niveaux de collectivités locales avec, là aussi, des réponses très éclatées : 16 % citent les communes (7 % les intercommunalités), 11 % les conseils départementaux et 16 % les conseils régionaux.

Les clivages précédemment relevés fonctionnent à nouveau : ainsi, les habitants des zones rurales, tout comme les sympathisants des partis de droite, sont plus nombreux à évoquer des niveaux de décision locaux, tandis que les habitants des grandes villes, et surtout de l'agglomération parisienne, de même que les proches de la gauche, privilégient davantage l'État, central ou déconcentré.

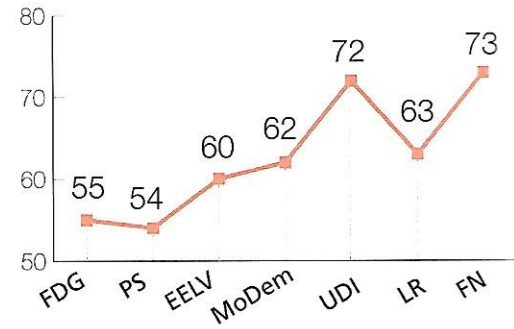
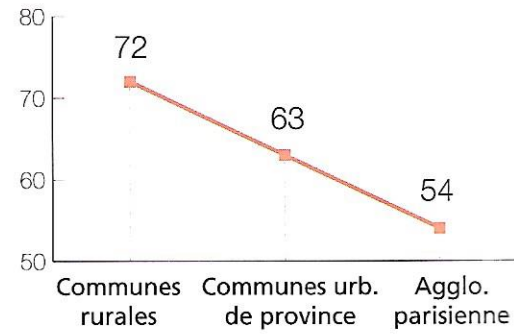
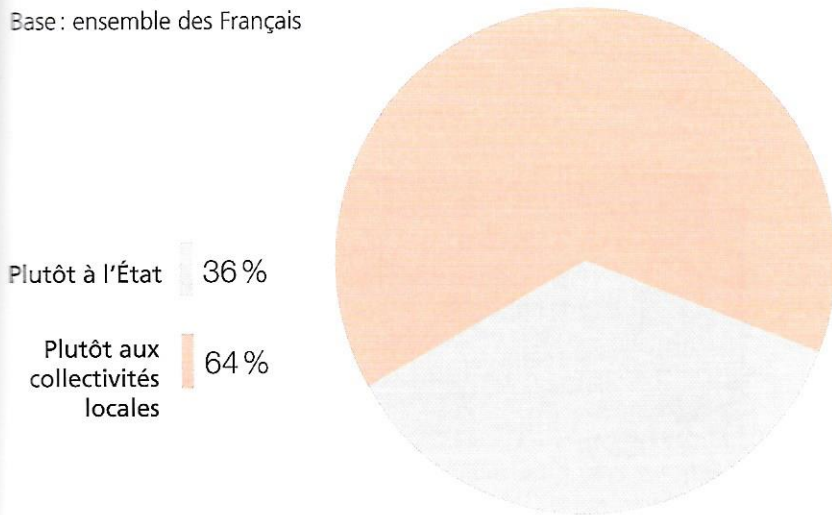
Enchevêtrement des compétences

Mais il est frappant de constater que, quelle que soit la catégorie sociodémographique ou politique que l'on interroge, le niveau de décision idéal est particulièrement difficile à situer, signe certainement de la difficulté qu'éprouvent les Français à s'y retrouver dans le mille-feuille territorial que constituent aujourd'hui les nombreux sièges du pouvoir administratif et politique.

L'objectif d'une simplification dans cet enchevêtrement complexe de niveaux de décision apparaît d'ailleurs comme la première des mesures que les Français souhaiteraient prendre en vue de rendre l'action publique plus efficace : 48 % des interviewés évoquent en effet la suppression des doublons de compétences entre l'État et les ■ ■ ■

À qui faites-vous le plus confiance pour développer et organiser les services publics sur le territoire ?

Base : ensemble des Français



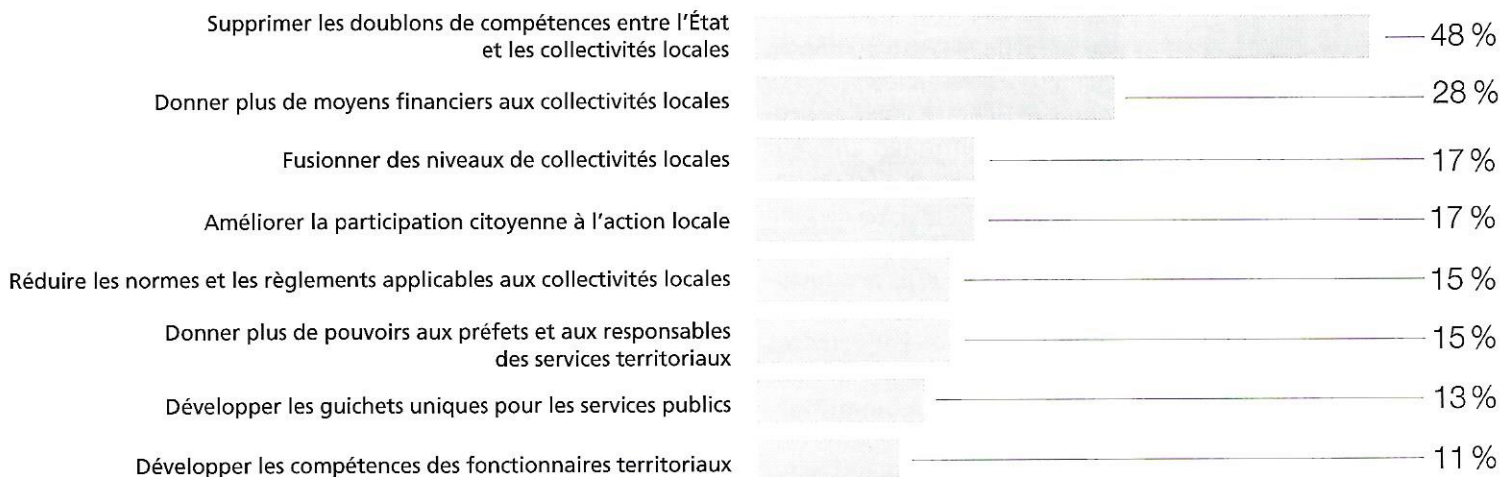
Selon vous, quel doit être le niveau de décision idéal pour décider de l'action publique en France ? En premier ? En second ?

Base : ensemble des Français



Parmi les mesures suivantes, lesquelles faudrait-il prendre, selon vous, pour rendre l'action publique locale plus efficace ?

Base : ensemble des Français



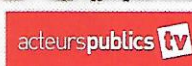
L'OBSERVATOIRE DES POLITIQUES PUBLIQUES

■■■ collectivités locales. La réforme des collectivités locales pointe ensuite en deuxième place : 28 % souhaitent qu'on leur accorde plus de moyens financiers (gageons qu'il s'agit ici, dans l'esprit des personnes interrogées, plutôt des dotations de l'État, et non des ressources fiscales des collectivités), 17 % appellent de leurs vœux une fusion des niveaux de collectivités locales, et 15 % veulent que l'on réduise les normes et règlements qui leur sont applicables.

On relèvera que sur ces questions, les clivages sont moins politiques que sociologiques. Ainsi, quand les CSP + (professions libérales et cadres supérieurs) sont plus nombreuses à viser une certaine forme de rationalisation de l'action publique, les personnes âgées, elles, se situent très nettement (à 63 %) sur la suppression des doublons entre l'État et les collectivités.



Retrouvez l'émission
l'observatoire des politiques
publiques sur



Damien Philpott, directeur des études politiques au département « Opinion et stratégies d'entreprise » de l'Ifop

Sondage *Acteurs publics*/Ernst & Young réalisé par l'Ifop pour l'Observatoire des politiques publiques auprès d'un échantillon de 1 000 personnes représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus, selon la méthode des quotas (sexe, âge, profession de l'interviewé) après stratification par région et catégorie d'agglomération. Les interviews ont eu lieu par questionnaire auto-administré en ligne (CAWI – Computer Assisted Web Interviewing) du 3 au 5 juin 2015.

En partenariat
avec



L'AVIS DE

Pierre Bauby, enseignant et chercheur en sciences politiques, directeur de l'Observatoire de l'action publique de la Fondation Jean-Jaurès



THIERRY MOREL

« On est à la recherche d'un nouvel équilibre entre le "micro" et le "macro" »

Pour Pierre Bauby, « les Français semblent ressentir, même confusément, le besoin de conjuguer et non d'opposer les niveaux d'organisation et de conduite de l'action publique ».

Le sondage réalisé par l'Ifop en juin 2015 pour *Acteurs publics* sur l'efficacité de l'action publique confirme l'ampleur des incertitudes et déstabilisations qui marquent aujourd'hui la situation française en matière d'action publique et de structuration territoriale.

Alors que les « collectivités locales » ont longtemps fait référence aux communes, départements et régions, on a vu se multiplier de nouvelles

structurations avec les communautés de communes, les établissements publics de coopération intercommunale (avec ou sans fiscalité propre), les « communes nouvelles », les communautés d'agglomération, les métropoles... De quoi brouiller bien des références. D'autant que les nouvelles réformes ont eu tendance à s'accélérer avec la loi Maptam (de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des

métropoles), la loi sur le redécoupage des régions, la loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République), sans oublier, plus généralement, la réforme de l'action publique et la simplification. Il y a de quoi s'y perdre...

Chacun a bien conscience que la décentralisation engagée il y a près de trente-cinq ans est un processus dont on ne connaît ni la durée ni l'issue. On est à la recherche d'un nouvel

équilibre entre le « micro » et le « macro », sans oublier de faire référence dans ce dernier à l'Union européenne, curieusement fort absente de la plupart des débats.

C'est ainsi que la question sur l'autorité publique à laquelle on fait « le plus confiance pour développer et organiser les services publics sur le territoire » entre l'État et les collectivités locales amène des réponses qui peuvent sembler contradictoires (près de deux tiers pour les collectivités), mais sont sans doute davantage complémentaires. Il est assez évident que pour organiser les services publics « sur le territoire », les Français, qui ont une longue tradition de services publics locaux, fassent davantage aux institutions les plus proches. Mais ils sont plus d'un tiers à souhaiter que l'État conserve des responsabilités, car il reste en charge des solidarités, des péréquations, de la cohésion nationale, de l'égalité.

On retrouve les mêmes incertitudes et tensions pour ce qui concerne le « niveau de décision idéal pour décider de l'action publique en France » ou en matière de « mesures privilégiées pour rendre l'action publique locale plus efficace », avec cependant, ici, une nette prédominance pour « supprimer les doublons de compétences », ce qui peut apparaître comme une évidence...

Les Français semblent ressentir, même confusément, le besoin de conjuguer et non d'opposer les niveaux d'organisation et de conduite de l'action publique.

Aujourd'hui, par exemple, on ne peut plus appréhender les enjeux de l'eau aux seuls niveaux de la ressource locale et des réseaux de distribution. Il faut prendre en compte tout

le cycle de l'eau : protection de la ressource, production, traitement, transport, distribution, traitement des eaux usées, bassins versants, etc. ; d'autant que l'État central intervient également. C'est lui qui définit les grandes options de régulation – la France est d'ailleurs l'un des seuls pays européens à

et ses évolutions successives ont reposé sur une démarche multiniveaux, multisectorielle et multiacteurs, car la réalité implique des interactions systématiques entre l'économique, le social et le culturel, entre les élus, les opérateurs, les acteurs de l'insertion, les habitants, etc. On pourrait multiplier les

« CHACUN A BIEN CONSCIENCE QUE LA DÉCENTRALISATION ENGAGÉE IL Y A PRÈS DE TRENTE-CINQ ANS EST UN PROCESSUS DONT ON NE CONNAÎT NI LA DURÉE NI L'ISSUE. »

n'avoir pas mis en place d'autorité nationale de régulation du secteur, tout en étant l'un de ceux qui délègue le plus aux opérateurs privés. L'Union européenne, quant à elle, a depuis trente ans la compétence de définir les critères de qualité de l'eau pour la préservation de la santé publique et de l'environnement.

Il n'est plus possible de définir la politique de l'éducation sans essayer de répondre aux enjeux de géographie économique et à ceux des bassins d'emploi, des mutations démographiques et sociales, du processus d'euro-péanisation... On ne peut plus organiser le système de santé sans prendre en compte la diversité des bassins de vie, la densité de la population, les caractéristiques d'âge, les conditions de vie, mais aussi la taille critique de certains équipements. La politique de la ville

exemples...

La maîtrise des enjeux implique aujourd'hui de faire converger les connaissances, la réflexion et l'action de plusieurs niveaux d'organisation des sociétés, du local au global, ce qui amène à parler de gouvernance multi-niveaux ; d'association de tous les acteurs ou parties prenantes concernés, de gouvernance multiacteurs ; d'intégration des dimensions économique, sociale, territoriale, environnementale et culturelle*.

* Cf. *Territorialiser l'action publique*, Pierre Bauby, <http://www.jean-joures.org/Publications/Essais/Territorialiser-l-action-publique>